



Comprendre le consentement 1

Résultats d'apprentissage

P11 Examiner diverses attitudes, diverses valeurs et divers comportements permettant d'entretenir des relations interpersonnelles significatives

P12 Examiner la relation entre l'engagement et le degré d'intimité à tous ses niveaux

- *identifier les attentes et les engagements caractérisant diverses relations;*
- *examiner un éventail de comportements qui permettent de gérer l'engagement sexuel;*

P13 Examiner les aspects d'une sexualité saine et de comportements sexuels responsables

- *étudier une série de comportements et de choix en matière d'expression sexuelle;*
- *décrire des gestes et des choix sexuels sains, dont l'abstinence;*
- *analyser des stratégies permettant de choisir une expression sexuelle responsable et respectueuse;*

Cette leçon porte sur tous les objectifs particuliers énumérés ci-dessus. Avant d'enseigner le programme sur la sexualité humaine (objectifs **en caractères gras et en italique**), les écoles doivent transmettre un avis aux parents qui précise les objectifs d'apprentissage, les sujets à l'étude et les ressources.

Méthode d'utilisation

Ce plan de leçon comprend de nombreuses activités visant à obtenir les résultats d'apprentissage ci-dessus. Vous pouvez effectuer certaines ou l'ensemble des activités, selon les besoins de vos élèves et le temps dont vous disposez. Certaines des activités s'appuient sur celles qui les précèdent, mais toutes peuvent être effectuées de façon indépendante.

Pour une leçon rapide, combinez les activités A, C et E.

Activités en classe (et leur durée)

- A. Règles de base (5 à 10 minutes)
- B. Revue du consentement (5 à 10 minutes)

CV Comprendre le consentement 1

- C. Jeu-questionnaire Kahoot! sur les éléments du consentement (20 à 30 minutes)
- D. Activité sur les degrés d'intimité (20 à 30 minutes)
- E. Boîte aux questions (5 à 10 minutes)

Matériel nécessaire

[VIDÉO](#) : Comprendre le consentement

[JEU-QUESTIONNAIRE KAHOOT!](#) et CORRIGÉ : Consentement

FICHES : Activité sur les degrés d'intimité

Renseignements généraux pour les enseignant(e)s

On trouve de plus amples renseignements sur le consentement et l'agression sexuelle à la page [Consent \(en anglais\)](#).

L'activité sexuelle comprend l'échange de baisers, les attouchements sexuels et les relations sexuelles (orales, anales, vaginales). Par consentement, on entend que les personnes acceptent de participer à une activité et comprennent l'accord qu'elles sont en train d'accepter. Le consentement est le fondement des relations sexuelles et doit être obtenu pour toute activité sexuelle, toutes les fois. La présente leçon a pour but d'aider les élèves à bien comprendre ce qu'est le consentement, en plus de leur permettre d'acquérir de nouvelles connaissances et de perfectionner leurs compétences. Cette leçon :

- définit les notions de consentement et d'agression sexuelle.
- encourage les élèves à se demander comment leurs propres valeurs et expériences influent sur la façon dont ils réagissent à différentes activités, ce qui explique le fait qu'un consentement explicite et continu doit être obtenu pour tous les contacts sexuels, quels qu'ils soient.

Comme les droits de la personne et les lois sur les droits de la personne changent au fil du temps, le langage et les messages qui entourent le consentement et l'agression sexuelle changent aussi. Voici quelques éléments clés du consentement :

- Le consentement est **volontaire**, **affirmatif** et **donné librement** et doit faire partie d'un dialogue **continu** entre deux personnes qui, d'un **commun accord** acceptent de participer à une activité.
- Le consentement ne peut être présumé ou implicite en raison d'un silence, d'un comportement sexuel antérieur ou de vêtements.
- L'autorisation pour les contacts sexuels de toutes sortes doit être demandée et clairement donnée avant de poursuivre.
- Toute activité sexuelle non consentie constitue une agression sexuelle.

CV Comprendre le consentement 1

- Une personne ne peut consentir à des activités que si elle est consciente des risques. Si les risques sont cachés, la conversation sur le plein consentement ne peut avoir lieu.
- Peu importe l'âge ou le sexe, l'agression sexuelle peut arriver à n'importe qui et être commise par n'importe qui.
- Quand on parle de consentement, il est important d'utiliser un langage neutre en ce qui concerne les sexes. En plus de renforcer les stéréotypes malsains, un langage genré décourage les hommes, les garçons et les personnes ayant été agressées par des femmes de divulguer l'agression et d'avoir recours à des services.
- L'entière responsabilité de l'agression sexuelle incombe à la personne n'ayant pas obtenu le consentement (l'agresseur). Les messages de prévention ne devraient s'adresser qu'aux agresseurs éventuels et visent à prévenir une agression.
- Les messages de prévention doivent cibler l'obtention du consentement. Les messages sur la façon d'éviter d'être agressé sexuellement ne doivent plus être utilisés. Ils n'ont pas réussi à réduire les cas d'agression sexuelle. Ils ont plutôt renforcé le sentiment de honte chez la personne agressée, réduit la probabilité que la victime ait recours à des services et fourni des excuses aux agresseurs qui commettent ce crime.

Au Canada, l'**âge du consentement** à une activité sexuelle reconnu par la loi est fixé à 16 ans. Il s'agit de l'âge légal auquel une personne peut décider d'avoir des relations sexuelles. Toutefois, la loi prévoit des exceptions visant les jeunes ayant à peu près le même âge.

- Une jeune personne de 14 ou 15 ans peut consentir à une relation sexuelle si le(a) partenaire est de moins de 5 ans son aîné.
- Une jeune personne de 12 ou 13 ans peut consentir à une relation sexuelle si le(a) partenaire est de moins de 2 ans son aîné.

Le consentement ne peut être donné par une personne de moins de 18 ans si :

- l'autre personne est en position d'autorité (p. ex., un(e) enseignant(e), un(e) entraîneur(euse) ou un(e) employeur(euse)).
- l'activité sexuelle est de nature exploitante (p. ex., la pornographie, la prostitution ou l'échange de services sexuels contre la sécurité).

Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent consentir à des activités sexuelles. Avoir des relations sexuelles avec un enfant de moins de 12 ans est contraire à la loi et constitue un abus sexuel.

Une discussion sur le consentement peut être perturbante pour les élèves qui ont été victimes d'agression sexuelle ou qui ont des amis ou des membres de la famille qui en ont été victimes. Si un(e) élève semble bouleversé(e) durant cette leçon, il est important de le(a) référer au (à la) conseiller(ère) ou à l'administrateur(rice) de votre école.

CV Comprendre le consentement 1

Langage inclusif

La langue est un outil complexe, puissant et en constante évolution. Dans les plans de leçons, on utilise [un langage inclusif](#) (en anglais) pour inclure tous les élèves, y compris ceux et celles qui ont des identités de genre et des orientations sexuelles variées. Les plans de leçons utilisent les termes « mâle » et « femelle » pour parler du sexe biologique (assigné à la naissance), par exemple quand on parle d'anatomie reproductive. L'appareil génital d'une personne peut être « mâle », « femelle » ou « intersexué » (dont le sexe n'est pas clairement défini par les catégories « mâle » ou « femelle »).

Le sexe est indépendant de l'identité de genre. Cette dernière est la façon dont une personne perçoit son identité, que ce soit de sexe féminin ou masculin, bisexuelle ou asexuelle, peu importe le sexe qui lui a été assigné à la naissance.

De nombreuses personnes s'identifient selon le sexe qui leur a été assigné à la naissance (cisgenre). D'autres s'identifient comme transgenre ou de genre divers ou comme étant de diverses identités et/ou expressions si leur sexe ne correspond pas à celui qui leur a été assigné à la naissance. L'identité de genre d'une personne peut être fille, femme, garçon, homme, transgenre, non binaire, de genre fluide, de genre queer, aggenre ou autre. L'intention de ce document est d'utiliser un langage qui reflète toutes ces possibilités.

A. Règles de base

Assurez-vous d'établir des [règles de base](#) avant de commencer la leçon. Pour les classes ayant déjà établi les règles de base, les passer rapidement en revue peut favoriser le succès de la leçon.

B. Revue du consentement

La présente activité passera en revue la notion de consentement et présentera le concept d'agression sexuelle.

1. Montrez à vos élèves la **vidéo sur le consentement** que vous trouverez à l'adresse <http://teachingsexualhealth.ca/teachers/resource/comprendre-le-consentement>
2. Demandez aux élèves d'expliquer ce qu'est le consentement.

CV Comprendre le consentement 1

- Le *consentement* est l'action qui autorise qu'une chose se produise ou se fasse.
 - Le *consentement sexuel* est un accord volontaire entre deux personnes qui acceptent de participer à une activité sexuelle. Au nombre des activités sexuelles, on trouve l'échange de baisers, les attouchements sexuels et les relations sexuelles orales, anales ou vaginales.
3. Demandez aux élèves d'expliquer ce qu'est l'agression sexuelle.
- L'agression sexuelle est tout geste à caractère sexuel non désiré qui est imposé par une personne sur une autre ou toute activité sexuelle sans le consentement de la personne visée ou de son accord volontaire. **Toute activité sexuelle non consentie constitue une agression sexuelle.** L'usage de la force n'est pas nécessaire pour qu'il y ait agression sexuelle.
 - L'agression sexuelle n'est pas une question de sexe, c'est une agression qui utilise le sexe comme une arme pour acquérir du pouvoir et du contrôle sur une autre personne.
4. Demandez aux élèves pourquoi le consentement est important. Quelles sont les conséquences personnelles, sociales, légales et physiques de ne pas obtenir le consentement?
- Demander, négocier et donner le consentement sont des éléments importants d'une relation saine. Les relations saines exigent une bonne communication entre les partenaires comme moyen d'établir la confiance. Les relations saines permettent à chacun et chacune de faire ses propres choix au sujet de l'expression de la sexualité et des gestes sexuels.
 - Avoir une vie sexuelle saine veut dire prendre la responsabilité de communiquer clairement ses valeurs, ses besoins et ses désirs, et faire des choix qui tiennent compte de ses valeurs.
 - D'autres termes peuvent être utilisés pour décrire le consentement, comme affirmatif, positif, clair et enthousiaste.
 - La personne qui amorce l'activité sexuelle est tenue d'obtenir le consentement. L'absence de consentement peut entraîner des conséquences néfastes pour la victime (la personne qui subit une agression sexuelle) et l'agresseur (la personne qui commet l'agression), de même que pour leurs amis et les membres de leur famille.

C. Jeu-questionnaire Kahoot! sur le consentement

Ce jeu-questionnaire peut constituer un bon pré-examen ou examen ou encore une bonne conclusion pour cette leçon ou un petit divertissement entre d'autres activités. Pour en savoir davantage sur l'utilisation de

CV Comprendre le consentement 1

Kahoot!, consultez le site getkahoot.com (en anglais).

1. Ouvrez le jeu-questionnaire Kahoot! : [Consentement CV](#)
2. En groupe, répondez aux questions du questionnaire et discutez de chaque question et réponse.
3. Terminez l'activité en résumant les principaux messages suivants sur consentement :
 - Le consentement est volontaire, affirmatif et donné librement.
 - Le consentement est clairement communiqué et fait partie d'un dialogue continu.
 - Le consentement est l'accord commun de participer à une activité.
 - Le consentement ne peut être présumé ou implicite en raison d'un silence, d'un comportement sexuel antérieur ou de vêtements.
 - L'autorisation pour les contacts sexuels de toutes sortes doit être demandée et clairement donnée avant d'avoir des contacts sexuels.
 - Toute activité sexuelle non consentie constitue une agression sexuelle.

D. Activité sur les degrés d'intimité

Cette activité invitera les élèves à exprimer ce que représente l'intimité à leurs yeux. De plus, ils seront appelés à reconnaître que les niveaux de confort face à diverses activités varieront d'une personne à l'autre, mettant ainsi en évidence l'importance de demander et de donner son consentement dans chaque situation.

Divisez les élèves en groupes de trois ou quatre élèves. Distribuez un ensemble de fiches sur les **degrés d'intimité** à chacun des groupes. Sur les fiches, il est inscrit :

- Frotter le dos d'un partenaire
- Se tenir la main à l'école
- Se tenir la main en public
- Se faire des câlins
- Présenter son/sa partenaire à ses amis
- Présenter son/sa partenaire à ses parents
- S'embrasser
- S'embrasser et se caresser
- Relations sexuelles (anales, orales ou vaginales)

CV Comprendre le consentement 1

- Sexter
 - Parler de condoms préservatifs et/ou de moyens de contraception
 - Parler des ITS
 - Texter
 - Toucher le bras ou l'épaule du partenaire
1. Passez en revue les fiches pour vous assurer que tous les élèves comprennent les termes utilisés.
 2. Demandez aux élèves de discuter des fiches et de les classer en ordre croissant, de la moins intime à la plus intime. Dites aux élèves de ne PAS raconter leurs propres expériences lors des discussions, et de respecter les limites saines qui s'appliquent en classe, afin de protéger leur vie privée et d'éviter que des élèves ne se sentent pas en sécurité.
 3. Reconnaissez que les élèves peuvent ne pas être d'accord avec le classement des autres. Il n'est pas nécessaire d'en arriver à un consensus de groupe. Par contre, les élèves doivent se respecter les uns les autres.
 4. À tour de rôle, demandez aux groupes de faire part de leurs classements.
 - Demandez aux groupes s'il y avait des désaccords.
 - Demandez aux groupes de se demander pourquoi d'autres personnes pourraient classer les activités différemment. Par exemple, une personne s'identifiant comme LGBTQ2S+ qui n'a pas encore révélé son orientation sexuelle à sa famille pourrait ne pas se sentir à l'aise de tenir la main d'une autre personne en public; une personne qui a les mains moites pourrait ne pas se sentir à l'aise de tenir la main d'une autre personne.
 - Soulignez le fait que différentes personnes peuvent avoir différents niveaux de confort par rapport aux diverses activités sexuelles. Il est important que les partenaires discutent des activités qui sont intimes à leurs yeux et celles avec lesquelles ils se sentent à l'aise. Ces différentes conversations sont des éléments essentiels du consentement à une activité sexuelle et doivent avoir lieu de manière continue.

Traduction d'une activité adaptée de SIDA bénévoles Montréal. ERC 3: Boundaries, consent, and communication.

E. Boîte aux questions

Répondez à toute question qui se trouve dans la [boîte aux questions](#) depuis la dernière leçon. Demandez aux élèves de soumettre leurs nouvelles questions et abordez-les au cours suivant.

Discuter des questions au cours suivant vous donne le temps d'examiner les questions et de préparer vos réponses.

Réflexion personnelle

Pendant la leçon, avez-vous :

- suivi les règles de base?
- établi de bonnes pratiques concernant le travail et les discussions en équipe?

Que changerez-vous pour les prochains cours avec ce groupe?

Quels changements apporteriez-vous à la leçon pour son utilisation future?

Évaluation des élèves

Pendant le cours, les élèves ont-ils :

Connaissances :

- défini le consentement et l'agression sexuelle?
- ont-ils défini les lignes directrices du consentement?

Compétences :

- se sont-ils exercés à détecter la présence ou l'absence de consentement dans diverses situations?

Attitudes :

- accepté la nécessité de demander et d'obtenir le consentement à l'occasion de relations sexuelles?

CORRIGÉ : CV Jeu-questionnaire sur le consentement

Les bonnes réponses sont en caractères gras.

1. Quels termes décrivent ce qu'est le consentement?

- Contrainte, confusion, responsabilité
- Manipulation, peur, menaces
- **Mutuel, volontaire, clair**
- Toutes ces réponses

Le consentement est volontaire et fait partie d'un dialogue continu entre deux personnes qui, d'un accord commun, acceptent de participer à une activité. L'autorisation pour les contacts sexuels de toutes sortes doit être demandée et clairement donnée avant de poursuivre tout contact sexuel.

En présence de contrainte ou s'il y a quelque chose à perdre en disant « non » (p. ex., la sécurité ou une relation), il ne s'agit pas d'un consentement. Si la communication est imprécise ou manque de clarté, il ne s'agit pas d'un consentement. En cas de doute à savoir si une personne consent à faire quelque chose, la personne qui amorce l'activité doit demander l'autorisation et attendre qu'elle soit clairement donnée avant de poursuivre. Le consentement ne peut pas être présumé ou implicite.

2. Quel énoncé est un exemple de contrainte?

- « **Si tu m'aimais, tu voudrais avoir des relations sexuelles avec moi.** »
- « **Si tu n'as pas de relations sexuelles avec moi, c'est fini entre nous.** »
- « Je veux avoir des relations sexuelles avec toi. Qu'en dis-tu? »
- « Je ne veux pas avoir de relations sexuelles avec toi.

La contrainte signifie avoir recours à la force et aux menaces pour qu'une personne fasse quelque chose. S'il y a contrainte, il n'y a pas de consentement. Pour donner son consentement, une personne a besoin d'espace pour dire « non ». Par contrainte, on entend :

- exercer de la pression sur quelqu'un (p. ex., insister jusqu'à ce que la personne cède).
- menacer quelqu'un (p. ex., « Je vais rompre avec toi si tu ne... »).
- intimider quelqu'un (p. ex., effrayer quelqu'un à l'aide de regards, d'actions ou de gestes).
- faire du chantage à quelqu'un (p. ex., « Je vais dire à tout le monde que tu es frigide/facile si tu ne le fais pas »).
- susciter la culpabilité chez quelqu'un (p. ex., « Si tu m'aimais, tu... »).

3. L'agression sexuelle ne consiste qu'en des rapports sexuels non désirés.

- Vrai
- **Faux**

L'agression sexuelle est tout geste à caractère sexuel non désiré qui est imposé par une personne sur une autre ou toute activité sexuelle sans le consentement de la personne visée ou de son accord volontaire. Une activité sexuelle peut désigner s'embrasser, toucher les seins, les fesses ou les organes génitaux d'une personne, demander à une personne de toucher ses

seins, ses fesses ou ses organes génitaux, et les relations sexuelles orales, anales ou vaginales. **Toute activité sexuelle non consentie constitue une agression sexuelle.**

4. Yuki demande à Jaden : « Veux-tu qu'on s'embrasse et qu'on se caresse? » Quelle réponse est un exemple clair de consentement?
- Jaden dit « non ».
 - Jaden ne dit rien.
 - Jaden dit : « Je ne me sens pas bien, donc je devrais rentrer à la maison. »
 - **Jaden dit « ouais ».**

Non veut dire non, peu importe que ce soit communiqué verbalement ou non. L'absence d'un non ou un silence ne veut pas dire oui. Pour que ce soit oui, la personne doit le communiquer clairement et avec enthousiasme.

5. Si les deux personnes ont pris de l'alcool ou de la drogue, elles peuvent consentir à une activité sexuelle.
- Vrai
 - **Faux**

Une personne sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, qui dort ou qui est inconsciente n'est pas en mesure de donner son consentement, légalement ou d'une manière pratique. Pour que le consentement soit communiqué de façon claire, les deux personnes doivent être à jeun et alertes.

6. La plupart du temps, l'agression sexuelle se produit entre des étrangers.
- Vrai
 - **Faux**

Dans la plupart des cas d'agression sexuelle, la victime connaît le(a) contrevenant(e). Le plus souvent, le(a) contrevenant(e) est un(e) ami(e), un(e) conjoint(e), un(e) parent(e), un(e) voisin(e), un(e) partenaire, un(e) petit(e) ami(e), un(e) patron(ne) ou un(e) employé(e). Moins d'un cinquième des agressions sexuelles impliquent des étrangers.

7. Il est légal pour une personne de moins de 18 ans d'avoir des relations sexuelles en échange d'un endroit pour rester.
- Vrai
 - **Faux**

Faire l'échange de relations sexuelles pour un lieu où rester constitue de l'exploitation sexuelle. Aucune personne de moins de 18 ans ne peut consentir à l'exploitation sexuelle. Cela englobe toute participation ou exposition à la pornographie, à des services sexuels en échange d'argent, de sécurité, de nécessités de la vie et de drogues ou à des contacts sexuels avec une personne dans le cadre d'une relation d'autorité ou de dépendance.

8. Avoir des relations sexuelles dans le passé signifie que vous consentez à des relations sexuelles à l'avenir.
- Vrai
 - **Faux**

Le consentement est continu et peut être retiré en tout temps. Par conséquent, le consentement préalable ne s'applique pas aux activités qui se produiront plus tard. La conversation sur le consentement est continue et doit avoir lieu pour tous les contacts sexuels.

9. Quand vous avez commencé une relation sexuelle, il est trop tard pour changer d'avis et retirer votre consentement.
- Vrai
 - **Faux**

Le consentement est un dialogue continu. Une personne demande l'autorisation pour une activité et l'autre lui donne. La conversation se poursuit tandis que l'activité continue ou change. En tout temps, une personne peut changer d'avis et retirer son consentement.

10. Une personne âgée de 15 ans peut légalement consentir à des relations sexuelles avec une personne âgée de 19 ans.
- **Vrai**
 - Faux

Au Canada, l'**âge du consentement** à une activité sexuelle reconnu par la loi est fixé à 16 ans. Il s'agit de l'âge légal auquel une personne peut décider d'avoir des relations sexuelles. Toutefois, la loi prévoit des exceptions visant les jeunes ayant à peu près le même âge.

- Une jeune personne de 14 ou 15 ans peut consentir à une relation sexuelle si le(a) partenaire est de moins de 5 ans son aîné.
- Une jeune personne de 12 ou 13 ans peut consentir à une relation sexuelle si le(a) partenaire est de moins de 2 ans son aîné.

Comme la personne âgée de 19 ans a moins de 5 ans de plus que la personne âgée de 15 ans, ce serait légal. Toutefois, si la personne âgée de 19 ans est dans une position d'autorité sur la personne âgée de 15 ans, comme un entraîneur ou un enseignant, la personne âgée de 15 ans ne peut pas y consentir légalement.

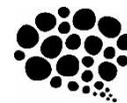
11. Parmi les propositions suivantes, laquelle signifie qu'une personne consent à l'activité sexuelle :
- Elle sexte.
 - Elle porte des vêtements révélateurs.
 - Elle dit : « Tu veux passer du temps seul(e) avec moi dans ma chambre? ».
 - **Aucune de ces réponses**

Le consentement ne peut pas être présumé ou implicite. Les flirts, les vêtements qu'une personne porte, les textes de nature sexuelle ou les communications par médias sociaux ne peuvent être confondus avec le consentement. Le fait que deux personnes souhaitent passer du temps seules dans une chambre peut simplement signifier qu'elles veulent parler en privé. Avant de s'adonner à l'activité, l'autorisation doit être demandée et accordée.

12. Lorsqu'il y a consentement, les deux personnes se sentent :
- en sécurité.
 - à l'aise.
 - en confiance.
 - **Toutes ces réponses**

Corrigé du jeu-questionnaire Kahoot!

Des sentiments de confiance, de sécurité et de confort (avec soi-même, son corps, l'autre personne et la situation) créent un environnement dans lequel les personnes sont en mesure de participer au dialogue continu sur le consentement, à savoir demander et donner l'autorisation.



**Frotter le dos de son/sa
partenaire**

Se tenir la main à l'école

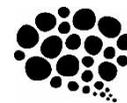
Se tenir la main en public



Se faire des câlins

**Présenter son/sa partenaire à ses
amis**

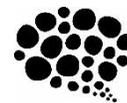
**Présenter son/sa partenaire à ses
parents**



S'embrasser

S'embrasser et se caresser

**Relations sexuelles (anales,
orales ou vaginales)**



Sexter

**Parler de condoms préservatifs
et/ou de moyens de
contraception**

Parler des ITS



Texter

**Toucher le bras ou l'épaule de
son/sa partenaire**
